

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 08.12.2025 / 05

LUNDI 08 DECEMBRE 2025 à 18 HEURES 30

**SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 37

Nombre de pouvoirs : 5

Absents sans pouvoirs : 27

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 08 Décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents :

- Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Murielle BERTON, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONT, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Josette BRACONNIER, pouvoir à Mme Martine DESHAYES
- Mme Géraldine DE BONAFOS, pouvoir à Mr Bernard DORIO
- Mr Alain FOUQUET, pouvoir à Mr Roland BAUCHET
- Mme Sylvaine HOULEMARE, pouvoir à Mr Daniel HOULEMARE
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONT

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Colette FONTAINE
- Mme Edwige HAYS
- Mme Pascale PAYNEL
- Mr Philippe SOETAERT

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Frédéric CANET,
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Violaine GAUDEMÉR
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnauld JERU
- Mr Denis LE GOUT
- Mme Jeannine LECLERC
- Mr Philippe LESAULNIER
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Nathalie ZEYMES est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SAINTE MARGUERITE DES LOGES – DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LA CESSION DE L'ANCIENNE ECOLE DE STE MARGUERITE DES LOGES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal propose de vendre, par adjudication, l'ancienne école de Ste Marguerite des Loges située 49 chemin des écoliers à Sainte Marguerite des Loges cadastrée 615 B n°151 d'une superficie totale de 1054 m². La maison a subi un incendie en 2021 et a été partiellement rénovée suite aux indemnités versées au titre de l'assurance. Des travaux supplémentaires seront à la charge du futur acquéreur pour restituer au bien un usage d'habitation.

Vu l'avis des domaines en date du 26 Mars 2025 qui fixe la valeur vénale à 115 000,00 € assorti d'une marge d'appréciation de 10%.

Le Conseil Municipal devra :

- Décider la cession par adjudication du bien communal mentionné par la présente délibération ;
- Accepter les critères de l'appel à candidature joint à la présente délibération ;
- Autoriser Monsieur le Maire à organiser le processus de vente, et à optimiser les chances de trouver un acquéreur aux meilleures conditions de valorisation du bien dans le respect des procédures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à quarante et une voix pour et une abstention :

- DECIDE la cession par adjudication du bien communal mentionné par la présente délibération ;
- ACCEPTE les critères de l'appel à candidature joint à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à organiser le processus de vente, et à optimiser les chances de trouver un acquéreur aux meilleures conditions de valorisation du bien dans le respect des procédures.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 09 Décembre 2025.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

